



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 1^{er} AOÛT 2022**

Le premier août deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bescat s'est réuni en Mairie, sur la convocation de monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 25 juillet 2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Madame Stéphanie SALEFRANQUE, Messieurs Didier ARRIBE, Jean-Louis BARBAN, Francis CAILLEAUX, Jérôme CAMBILHOU, Jean-Marie FRITSCH et Guillaume SASSOUBRE.

Absents : Mesdames Marie-France CAMBILHOU et Jennifer GRACIES et Monsieur Jean-Raphaël BATMALE.

Absents mais ayant donné pouvoir : Madame Dominique SOUBREVILLA (qui donne procuration à Jean-Louis BARBAN).

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie SALEFRANQUE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2022,
- 2) Remboursement de frais avancés par le locataire de l'appartement communal,
- 3) Décision modificative n°1 au BP 2022,
- 4) Révision du P.L.U.,
- 5) Éclairage public,
- 6) Point sur l'aménagement des Espaces Publics,
- 9) Divers.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Procuration : 1
Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 3 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2022.

2) Remboursement de frais avancés par le locataire de l'appartement communal

Monsieur le Maire profite que le sujet de la foudre soit abordé pour remercier l'entreprise Cambilhou pour sa réactivité.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Procuration : 1

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie a subi les effets de la foudre qui est tombée sur ce bâtiment dans la nuit du 26 au 27 juin 2022.

Le locataire a dû procéder au changement en urgence de l'interrupteur différentiel afin que l'installation électrique de son logement puisse fonctionner.

Il a donc fourni la facture, d'un montant de 113,00 €, et monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à rembourser cette somme à monsieur LACAMPAGNE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

CHARGE monsieur le Maire de procéder au remboursement de la somme de 113,00 € à monsieur LACAMPAGNE.

3) Décision modificative n°1 au BP 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Procuration : 1

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le manque de crédit au compte 2315 de l'opération n°50-Voirie suite à la réalisation d'un drain ainsi que la perception d'un montant de 22 412,22 € au titre du fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et à la publicité foncière au lieu des 8 000,00 € prévus au BP 2022, soit 14 412,22 € supplémentaires.

Il propose donc aux conseillers municipaux les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - Op. n°50 - Installation, matériel et outillage	14 412,22 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	14 412,22 €
TOTAL	14 412,22 €	TOTAL	14 412,22 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) - Virement à la section d'investissement	14 412,22 €	7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation	14 412,22 €
TOTAL	14 412,22 €	TOTAL	14 412,22 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications budgétaires ci-dessus.

4) Révision du P.L.U.

Monsieur Pascal CAZENAVE a été nommé commissaire-enquêteur.

L'enquête publique commencera le 18 août 2022 pour un mois. Les annonces légales (1 200 € pour La République des Pyrénées et 600 € pour Les Petites Affiches des Pyrénées-Atlantiques) sont faites et seront publiées de nouveau dans la première semaine de l'enquête.

Cinq dates seront proposées pour les requêtes et observations en présence de monsieur CAZENAVE. Les observations seront visibles régulièrement sur le site de la Mairie.

5) Éclairage public

Depuis l'orage du 21 juin, seul un secteur près de la Mairie ne fonctionne pas. Le Syndicat d'Électrification du Bas-Ossau interviendra de nouveau fin août pour changer un câble défaillant en passant par la terrasse des locataires de l'appartement communal.

Un des projets à venir est l'arrêt de l'éclairage public. L'intervention d'une association est prévue le 30 août 2022 pour une information. Les habitants seront invités au Foyer rural.

Le Conseil Municipal souhaite faire l'expérimentation pendant 6 mois de l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du bourg entre 23 heures et 5 heures avant une évaluation pour pérenniser ou pas cette coupure nocturne.

Une info Village sera distribuée afin de prévenir la population. Il faudra attendre l'intervention du SDEPA sur les circuits après la prise de l'arrêté par monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	Présents : 7	Procuration : 1
Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0
		Abstention : 0

Afin d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et contribuer également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses, monsieur le Maire propose une extinction partielle à titre expérimental de l'éclairage public sur l'ensemble du Bourg entre 23h et 5h. Il indique que cette démarche serait suivie d'une évaluation pour une éventuelle mise en place définitive et accompagnée d'une information de la population et d'une animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que l'éclairage public sur l'ensemble du Bourg sera interrompu la nuit de 23h à 5h à titre expérimental pour une durée de 12 mois,

CHARGE monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application et les mesures d'information de la population.

6) Point sur l'aménagement des Espaces Publics

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est en attente des conclusions et des propositions du C.A.U.E. concernant l'aménagement de Las Grabes.

7) Divers

➤ *Élagage des acacias au-dessus des maisons situées en bordure de la route d'Ossau : Il y a eu des chutes de rochers de la forêt du Boilà à la suite de l'intervention de l'entreprise forestière en charge de l'élagage de ces arbres. Maintenant, le sol est instable et des rochers sont non stabilisés. Il faut*

absolument sécuriser l'endroit. Monsieur le Maire doit adresser un courrier à l'entrepreneur afin qu'il sécurise le secteur et trouve une solution pour stabiliser les rochers. Il faudra sûrement trouver une autre entreprise pour réaliser l'élagage des arbres.

- *Animation : Une pièce de théâtre est prévue le mardi 9 août 2022 sur la place de la Mairie.*
- *Un miroir d'agglomération doit être installé à l'angle du chemin du Moulin et du chemin Sempé.*
- *Les chevaux d'Emmanuelle Blachon seront installés sur le terrain communal au-dessus de l'église.*
- *Élaboration du SCoT : Marie-France Cambilhou sera l'élue référente lors des réunions organisées par la C.C.V.O. avec Stéphanie Salefranque, si les réunions sont en dehors des horaires scolaires.*
- *Fêtes : Belle réussite. Il faudrait essayer de remonter un Comité des Fêtes. La Municipalité réunira les jeunes et les bénévoles intéressés pendant les vacances de la Toussaint.*
- *Commission des travaux : prévoir une réunion pour travailler sur les travaux de voirie 2023.*
- *Prévoir également une réunion pour l'organisation du vide-grenier du 11 septembre 2022.*
- *Francis, Dominique et Marie-France doivent commander des arbres pour les planter à Las Grabes et sur le haut du Pouey.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2022-01-08-01 à 2022-01-08-04.

Liste des membres présents :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Didier ARRIBE | - Jean-Louis BARBAN |
| - Francis CAILLEAUX | - Jérôme CAMBILHOU |
| - Jean-Marie FRITSCH | - Stéphanie SALEFRANQUE |
| - Guillaume SASSOUBRE | |

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
---	--